

Préavis de travaux de construction

Le 16 avril 2021

Avenue Roy (Sudbury) – améliorations de la route et du réseau d'eau et d'égout

La Ville du Grand Sudbury exécutera des travaux d'amélioration de la route et du réseau d'eau et d'égout sur l'avenue Roy, de la rue Rinfret au boulevard Lasalle.

Voici les détails des travaux :

- Le remplacement de la conduite principale;
- Le remplacement de l'égout collecteur sanitaire;
- Des améliorations de l'égout pluvial et du drainage;
- Le remplacement du trottoir existant du côté ouest et l'ajout d'un nouveau trottoir du côté est;
- L'enlèvement complet de l'asphalte existant;
- La fourniture et l'installation de mélange d'asphalte préparé à chaud;
- La remise en état des entrées de cour.

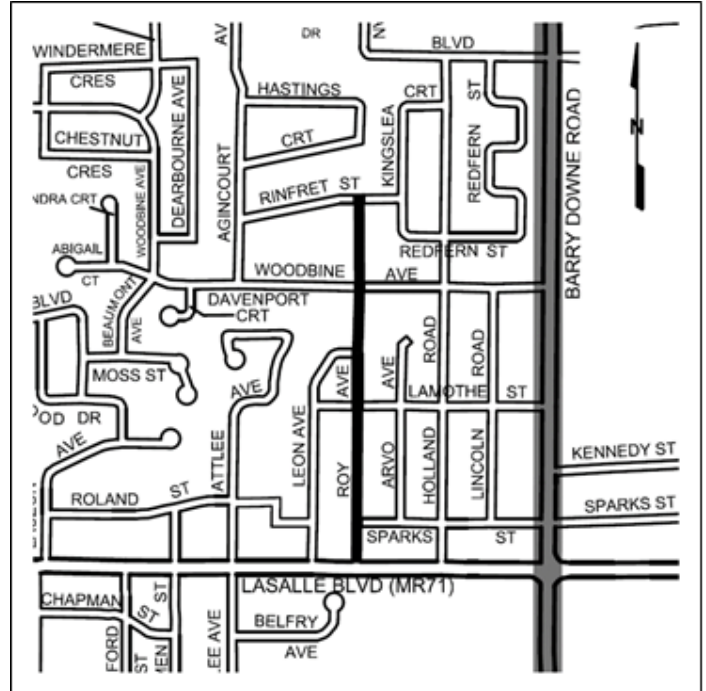
Date prévue de début : printemps/été 2021

Date prévue de fin : l'automne/l'hiver 2021

Nota : La dernière couche d'asphalte sera installée au printemps 2022.

Les délais peuvent changer.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le www.grandsudbury.ca/construction2021. Si vous n'avez pas accès au site Web, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe du projet ci-dessous et une trousse contenant de plus amples détails sur le projet pourra vous être envoyée.



Avant le début des travaux :

- Des équipes localiseront les installations souterraines des services d'utilité publique, comme les conduites de gaz et d'eau, ainsi que le câble de télévision, pour que les travaux de construction ne nuisent pas à ces services.
- Une fois qu'on aura choisi un entrepreneur, les propriétaires des terrains touchés recevront un avis de travaux de construction donnant plus de renseignements sur les travaux.
- Les propriétaires doivent enlever les articles situés sur l'emprise municipale, tels que ceux d'aménagement paysager, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.
- **La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.**
- Une fois le nouvel asphalte installé sur l'avenue Roy, il ne sera pas permis de couper la chaussée pour installer de nouveaux services d'utilité publique pendant trois ans. Par conséquent, vous devriez communiquer avec vos fournisseurs d'électricité, de gaz, de téléphone et de câblodiffusion si vous nécessitez des changements de ces raccords et en aviser la ou le gestionnaire de projet indiqué ci-dessous.
- Si vous voulez apporter des modifications à l'entrée de votre propriété ou remplacer un ponceau existant, veuillez communiquer avec la ou le gestionnaire de projet indiqué ci-dessous avant le 31 mai 2021.

Les questions sur les travaux à venir peuvent être adressées à :

Gestionnaire du projet :

Andrew Peltomaki
705 674-4455, poste 4392
705 690-5541 (cellulaire)
andrew.peltomaki@grandsudbury.ca

Projeteur :

Curtis Thomson
705 674-4455, poste 2334
curtis.thomson@grandsudbury.ca

Conseillère municipale :

Joscelyne Landry-Altman, quartier 12
705 674-1212
joscelyne.landry-altman@grandsudbury.ca